

CHECK LIST PRIME CEE ISOLATION

À COMPLÉTER & À JOINDRE AU DOSSIER PAPIER



DOCUMENTS OBLIGATOIRES DANS 100% DES CAS :

- DEVIS** signé & daté à la main par le bénéficiaire
- FACTURE** des travaux
- ATTESTATION SUR L'HONNEUR (AH)**
- RIB DU BÉNÉFICIAIRE**

DOCUMENTS OBLIGATOIRES EN FONCTION DE LA SITUATION DU BÉNÉFICIAIRE:

PRIME CEE BONIFIÉE SOUS CONDITIONS DE REVENUS

- AVIS D'IMPOSITION** du ou des foyer(s) fiscal(aux) de l'année N ou N-1 par rapport à la date d'acceptation du devis

L'avis d'imposition n'est pas à l'adresse des travaux ?

- JUSTIFICATIF DE DOMICILE*** à l'adresse des travaux

SI ISOLATION DES COMBLES / TOITURES OU ISOLATION DE PLANCHER

- FICHE DE VISITE TECHNIQUE ISOLATION COMBLES/TOITURE OU ISOLATION PLANCHER** signée et datée par le professionnel réalisant les travaux (Sous-traitant le cas échéant)

SI ISOLATION DES MURS & SI MODE DE CHAUFFAGE NON ÉLECTRIQUE

- JUSTIFICATIF DE COMBUSTIBLE**** de moins de 2 ans à partir de la date d'acceptation du devis à l'adresse des travaux

L'ADRESSE DES TRAVAUX EST UN LIEU-DIT OU L'ADRESSE EST IMPRÉCISE (sans n° de rue ou nom de rue)

- COORDONNÉES CADASTRALES** (préfixe/section/n° de parcelle) à renseigner directement dans complément d'adresse au niveau de l'adresse des travaux page 1 de l'AH ou via une attestation cadastrale

LES TRAVAUX ONT LIEU À UNE AUTRE ADRESSE QUE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE DU BÉNÉFICIAIRE (par exemple : résidence secondaire ou logement en location)

- PREUVE QUE LE BÉNÉFICIAIRE EST BIEN PROPRIÉTAIRE** à l'adresse des travaux (acte d'achat, taxe foncière, bail de location, justificatif de domicile*, etc...)

LES TRAVAUX SONT ENGAGÉS ET PAYÉS PAR LE LOCATAIRE

- ATTESTATION D'AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE** l'autorisant à faire réaliser les travaux et à bénéficier de la prime CEE

LE BIEN APPARTIENT À PLUSIEURS PROPRIÉTAIRES

- ATTESTATIONS SIGNÉES PAR L'ENSEMBLE DES PROPRIÉTAIRES** désignant le bénéficiaire comme seul bénéficiaire des CEE

UNE INCITATION D'UN AUTRE ORGANISME QUE SONERGIA VALORISANT LES CEE EST MENTIONNÉE SUR LE DEVIS OU LA FACTURE (PRIME, PRÊT À TAUX BONIFIÉ, BON D'ACHAT, ETC) MAIS LE BÉNÉFICIAIRE CHOISIT DE DEMANDER EXCLUSIVEMENT LA PRIME CEE SONERGIA

- ATTESTATION DE NON DOUBLON REMPLIE PAR LE CLIENT ET REMPLIE PAR L'INSTALLATEUR**

***JUSTIFICATIF DE DOMICILE** à l'adresse et à la date des travaux (entre la date du devis et la date de facture ou dernier disponible)

Documents acceptés en guise de justificatif (copie de facture électronique est acceptée) :

- Facture d'électricité, de gaz, de téléphone ou internet
- Quittance de loyer (d'un organisme social ou d'une agence immobilière) ou titre de propriété
- Facture d'eau
- Avis d'imposition ou certificat de non imposition
- Justificatif de taxe d'habitation
- Attestation ou facture d'assurance du logement
- Relevé de la Caf mentionnant les aides liées au logement

****JUSTIFICATIF DU MODE DE CHAUFFAGE EXISTANT**

Document au nom du bénéficiaire ou à l'adresse des travaux mentionnant l'énergie de l'ancienne chaudière :

- Facture de fioul, gaz ou charbon datant de moins de 2 ans à date de signature du devis et pouvant aller jusqu'à la date des travaux
- OU Facture d'entretien de la chaudière datant de moins de 2 ans à date de signature du devis et mentionnant son énergie.
- OU Certificat de dégazage ou de retrait de la cuve fioul réalisé par un professionnel dont la date est comprise entre la date d'engagement et la date de facture des travaux
- OU Diagnostic de Performance Énergétique du logement (même au nom de l'ancien propriétaire) datant de moins de 10 ans à date de signature du devis

CHECK LIST PRIME CEE ISOLATION

À COMPLETER & À JOINDRE AU DOSSIER PAPIER



POINTS DE CONTRÔLE : CONDITIONS OBLIGATOIRES POUR ASSURER L'ÉLIGIBILITÉ DU DOSSIER AU TITRE DES CEE

SI UNE SEULE DE CES CONDITIONS N'EST PAS REMPLIE, LE DOSSIER N'EST PAS ÉLIGIBLE, IL SERA REJETÉ ET LA PRIME NE POURRA PAS ÊTRE VERSÉE.

- L'isolation est réalisée entre un volume chauffé et un volume non chauffé
- Le devis est daté et signé par le bénéficiaire
- Le logement où est installé l'équipement a plus de 2 ans à la date d'acceptation du devis
- Le matériel fait partie de la liste des matériels éligibles
- Le professionnel réalisant les travaux (le sous-traitant le cas échéant) possède la qualification RGE*** requise à la date où le bénéficiaire accepte son devis.
- En cas de sous-traitance, le devis mentionne la raison sociale et le SIREN du sous-traitant
- L'adresse mail où est envoyée la Proposition de prime est bien celle du bénéficiaire (jamais celle du pro.)

Le bénéficiaire a impérativement reçu cette Proposition de prime avant :

- De valider le devis des travaux au professionnel (date ET signature du devis manuscrite par le bénéficiaire)
- De verser un acompte au professionnel
- Le passage de la commande de l'équipement ou des matériaux auprès des fournisseurs
- Le bénéficiaire ou le professionnel ne bénéficient pas du dispositif des CEE (via une prime, un prêt à taux bonifié, un bon d'achat, etc) par un autre organisme que Sonergia
- La facture des travaux date de moins de 9 mois lors de la réception du dossier par Sonergia

SI ISOLATION DES COMBLES / TOITURES OU ISOLATION DE PLANCHER

- La visite technique est réalisée avant établissement du devis. En cas de sous-traitance, c'est le sous-traitant qui réalise la visite technique
- Un délai minimal de 7 jours francs est respecté entre la date d'acceptation du devis et la date de début des travaux (pose de l'isolant) ***

POINTS DE CONTRÔLE : CONDITIONS À RESPECTER POUR ÉVITER DES DEMANDES DE COMPLÉMENTS OU DE MODIFICATIONS

FACTURE DES TRAVAUX AVEC TOUTES LES MENTIONS OBLIGATOIRES

- L'identité du bénéficiaire + l'adresse complète des travaux
- Le SIRET du professionnel ayant réalisé les travaux (sous-traitant ou établissement secondaire d'une société le cas échéant)
- Si la facture mentionne un numéro de devis, il doit correspondre à celui du devis fourni dans le dossier

- Les critères techniques de l'isolant installé. Si non renseignés, à minima la marque et la référence précises de l'isolant installé
- Surface isolée (en m²)
- Epaisseur de l'isolant (en mm) avant tassement.

SI ISOLATION DES COMBLES / TOITURES OU ISOLATION DE PLANCHER

- Date de la visite technique
- Les aménagements nécessaires à la mise en place de l'isolant*** (coffrages ou écrans de protection autour des conduits de fumées et dispositifs d'éclairage encastrés ; rehausse rigide au-dessus de la trappe d'accès ; pare-vapeur ou de tout autre dispositif équivalent contre les transferts d'humidité)

SI ISOLATION DES COMBLES / TOITURES

- Mention «*isolation des combles perdus et/ou rampants de toiture*»
- Résistance thermique de l'isolant :
>/= 7 pour les combles perdus
>/= 6 pour les rampants de toiture.

SI ISOLATION DE PLANCHER

- Mention «*isolation thermique d'un plancher bas* »
- Résistance thermique de l'isolant :
>/= 3 pour le plancher.

SI ISOLATION DES MURS

- Mention «*isolation des murs*»
- Résistance thermique de l'isolant :
>/= 3,7 pour les murs.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR (AH) IMPRIMÉE

- Toutes les pages de l'AH sont des originaux
 - La pagination apparaît bien sur chaque page et est cohérente
 - Les informations obligatoires (avec *) sont toutes renseignées
 - Les informations sont cohérentes avec les autres documents (date d'engagement, adresse des travaux, avis d'imposition, renseignements sur le sous-traitant le cas échéant, etc.)
 - Les dates de signature de l'AH doivent être postérieures à la date de facture ou de fin de travaux si mentionnée sur la facture
- J'atteste que mon dossier de demande de primes contient bien tous les éléments correspondant à la situation du client, et que les mentions obligatoires apparaissent sur les documents indiqués.

Nom :

*** obligatoire uniquement pour devis acceptés à compter du 01/09/2020